



ANIÈRES

CÔTÉ ANIÈRES

Programme de législature 2025 – 2030 PAGE 4

Projets et réalisations PAGE 8

Rétrospective PAGE 16

Agenda PAGE 34

THÈME	4
PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2025 – 2030	4
LA VIE POLITIQUE	8
PROJETS & RÉALISATIONS	8
Un nouvel aménagement paysager devant le restaurant Côté Vignes	8
Réaménagement de la douane à la route de Thonon	9
Sécurité routière	10
Politique du Stationnement	12
Mobilité douce	13
Sécurité des biens et des personnes	13
Inspection des ponceaux communaux	14
Chauffage à distance	15
LA VIE À ANIÈRES	16
RÉTROSPECTIVE	16
BRÈVES	26
LES EXPOS À LA GALERIE	30
LA VIE PRATIQUE	31
CLIN D'ŒIL	31
INFOS PRATIQUES	32
AGENDA	34

IMPRESSUM

Édité par
Commune d'Anières
Route de la Côte-d'Or 1
1247 Anières
T +41 22 751 11 45

info@anieres.ch
anieres.ch



Fréquence de parution
2 fois par an

Impression
Atar Roto Presse SA
Tiré à 1'150 exemplaires

Conception et rédaction
Salwa El Sheikh

Réalisation
S agence

Photo de couverture
Olivier Riethauser

Photos diverses
Andrey Art Studio



ÉDITO

2025–2030: une nouvelle étape pour Anières

Chères Aniéroides, chers Aniéroides,

Chaque nouvelle législature ouvre un chapitre inédit dans la vie d'une commune. L'hiver offre, lui aussi, un moment propice à la projection, à la réflexion et aux engagements renouvelés. C'est dans cet esprit que le Conseil administratif aborde les années 2025–2030: avec lucidité sur les défis à venir, mais également avec confiance dans la force collective qui caractérise notre village.

Anières a profondément évolué au cours de la dernière décennie. Les projets majeurs menés avec détermination de la rénovation de la Mairie à la création du parking souterrain ont modernisé nos infrastructures tout en préservant l'identité de notre commune. Cette nouvelle étape demande désormais d'allier ambition et maîtrise, innovation et responsabilité.

Dans un contexte financier plus exigeant, nous avons choisi une voie claire: celle d'une action publique mesurée, structurée et rigoureusement planifiée. Cette stratégie implique d'inscrire nos objectifs dans une vision durable, attentive aux équilibres et respectueuse des moyens à disposition.

Cette édition hivernale vous présente les axes du programme de législature 2025–2030. Ils traduisent notre volonté de poursuivre l'amélioration du cadre de vie, d'investir dans les infrastructures essentielles de l'école, du logement, du développement durable et de la mobilité douce ainsi que de renforcer la cohésion sociale.

Nous avons l'intime conviction que les projets les plus réussis sont ceux portés par un dialogue ouvert et constant avec la population. Votre regard, vos idées, vos préoccupations orienteront nos décisions et nourriront le travail que nous menons dans l'intérêt de la population.

Bonne lecture à toutes et à tous.

PASCAL
WASSMER,
MAIRE



PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2025 – 2030

Programme politique de l'Exécutif de la commune d'Anières

Au cours des dix dernières années, la commune d'Anières a connu des évolutions majeures. La période 2015–2020 a été marquée par la réalisation d'études préparatoires et le lancement de grands projets structurants, tels que la rénovation de la Mairie, la création d'un parking souterrain et l'agrandissement de l'école. Entre 2020 et 2025, ces projets ont été réalisés, renforçant les infrastructures communales.

Pour la période 2025–2030, l'Exécutif entend poursuivre, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal, son action en faveur de la qualité de vie de ses habitantes et de ses habitants, tout en s'adaptant à un contexte financier plus contraint. Dans un esprit de responsabilité, le Conseil administratif pilotera l'ensemble des projets avec prudence et transparence, en s'appuyant sur un outil de planification financière à dix ans afin de garantir une gestion durable des ressources.

FINANCES PUBLIQUES : MAÎTRISER POUR PRÉSERVER

- Face à la baisse des revenus attendue, l'Exécutif entend renforcer la priorisation de ses projets tout en veillant au bien-être de la population. L'objectif est de rétablir un équilibre durable entre les recettes ordinaires et les dépenses de fonctionnement. Les projets mentionnés dans ce programme de législature seront évalués en fonction de la capacité financière de notre commune.
- Une partie du portefeuille de titres devra être réalisée pour financer les projets déjà engagés.
- L'Exécutif s'opposera fermement à toute augmentation de la fiscalité induite par des transferts de charges non accompagnés de compétences.
- Il contestera également sa participation à la péréquation intercantonale jugée inéquitable.
- L'Exécutif entend maintenir le centime additionnel à son niveau actuel, pour autant que l'équilibre financier et les contraintes extérieures le permettent.
- Enfin, il souhaite former une apprentie ou un apprenti au sein de l'administration communale.



BÂTIMENTS COMMUNAUX ET POLITIQUE DU LOGEMENT

- L'Exécutif entend poursuivre la rénovation et l'assainissement énergétique et technique de ses bâtiments, afin de répondre aux exigences en matière de durabilité.
- Il souhaite également la construction d'un nouvel immeuble d'une dizaine de logements sur son territoire, favorisant des appartements de petite taille adaptés aux jeunes ou aux personnes âgées.
- La création d'un restaurant scolaire figure également parmi les priorités afin d'accompagner le développement du pôle scolaire.
- Les autorités exécutives ont pris bonne note de l'attachement de la population à la ferme de l'Astural et travaillent en concertation avec le Conseil municipal et le comité référendaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Le développement durable demeure un objectif majeur.
- L'Exécutif encouragera la transition énergétique, soutiendra le développement des énergies renouvelables et visera l'obtention du label Gold « Cité de l'énergie ».
- La lutte contre les îlots de chaleur sera renforcée par la suppression, lorsque c'est possible, des revêtements imperméables des sols afin de laisser l'eau s'infiltrer. Un programme de plantations d'arbres sur l'espace public sera mené. Les propriétaires privés seront encouragés à s'engager dans cette même démarche.
- Les gestes simples et concrets seront encouragés, tels que le tri, le compost et la sobriété énergétique.
- L'Exécutif poursuit l'entretien des espaces publics, dans une logique de durabilité et de préservation du patrimoine naturel et culturel.



SÉCURITÉ

- La sécurité de la population reste une préoccupation centrale.
- Le dispositif de police municipale et de sécurité au sens large sera renforcé en collaboration avec les communes voisines, dans une logique intercommunale.
- Afin de recentrer les agents de la police municipale sur leurs missions prioritaires et couvrir celles en relation avec le domaine agricole et viticole, un garde rural sera engagé pour veiller au respect des réglementations locales (hauteur des haies, propreté des déchetteries communales, respect des champs agricoles, etc.).
- L'Exécutif organisera, comme lors de la précédente législature, des ateliers et des campagnes d'information sur la sécurité domestique, la prévention des cambriolages et la cybersécurité.
- Le quota d'abris de protection civile sera adapté en fonction de l'évolution démographique.
- La vidéosurveillance sera étendue aux écopoints (sous réserve de l'obtention des autorisations) et à l'ensemble des parkings publics souterrains pour dissuader les incivilités et garantir la tranquillité et la salubrité publiques.

COMMUNICATION

- Les outils de communication seront modernisés, en particulier le site internet de la Commune.
- Des séances publiques thématiques seront à nouveau organisées, afin de favoriser le dialogue avec la population et renforcer la transparence de l'action communale.



PETITE ENFANCE

- L'offre en matière d'accueil préscolaire sera ajustée afin de répondre aux besoins évolutifs des familles aîniéroises.

ESPACE PUBLIC

- La sécurisation de la route d'Hermance, principalement pour les piétons, est une priorité. La route d'Hermance est un axe routier important de responsabilité cantonale. L'Exécutif va s'employer à obtenir du canton la réalisation d'aménagements renforçant la sécurité des piétons.
- La requalification des rues du village en zone de rencontres est un projet à la fois de sécurité routière, de mobilité douce, de végétalisation, de valorisation du patrimoine et d'appropriation de l'espace public pour les habitantes et les habitants. L'Exécutif souhaite faire aboutir cette réalisation d'ici la fin de la législature.

MOBILITÉ DOUCE

- L'Exécutif finalisera le parcours de mobilité douce reliant Hermance à Vésenaz, offrant ainsi un itinéraire sécurisé aux piétons et aux cyclistes.
- Ce projet s'inscrit dans une volonté plus large de promouvoir les déplacements durables et apaisés.

SOCIAL, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

- La politique sociale et culturelle sera recentrée sur les besoins locaux.
- Les subventions aux associations seront prioritairement attribuées à celles qui renforcent la cohésion villageoise.
- Des ajustements budgétaires seront effectués, tout en maintenant les aides au logement, qui resteront attribuées selon des critères précis.
- La collaboration avec le Service social littoral sera poursuivie.
- Les synergies intercommunales seront encouragées afin de dynamiser et mutualiser l'offre culturelle sur l'ensemble du bassin de population
- Enfin, l'Exécutif travaillera main dans la main avec les associations pour organiser des événements champêtres festifs, simples et conviviaux favorisant l'esprit villageois.



INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

- Le développement démographique rend nécessaire l'agrandissement de l'école communale. Le projet, en cours de finalisation, prévoit la création de quatre nouvelles classes ainsi qu'une salle polyvalente, offrant de nouveaux espaces pour les activités scolaires et périscolaires.
- Un restaurant scolaire sera également construit afin de répondre à la croissance du nombre d'élèves et améliorer les conditions d'accueil.

SANTÉ ET SPORT

- En collaboration avec les communes de Corsier et Hermance, l'Exécutif s'engage dans la création d'une zone sportive intercommunale, dédiée notamment à la pratique du football.
- Un terrain engazonné destiné aux jeux de plein air sera réhabilité sur la parcelle de l'ancienne école provisoire.
- L'Exécutif collabore avec le Conseil municipal et les associations sportives pour optimiser l'offre sur le territoire communal
- Enfin, il encouragera l'installation d'un cabinet médical, afin de renforcer l'offre de soins de proximité.

Conclusion

La législature 2025–2030 s'inscrit dans un contexte exigeant, où les choix devront être guidés par la prudence, la rigueur et le souci constant du bien-être collectif. L'Exécutif entend poursuivre ses engagements avec responsabilité, en adaptant ses actions aux moyens disponibles, tout en préservant la qualité de vie qui fait la force et l'attrait d'Anières. À travers une gestion maîtrisée, une planification à long terme et un dialogue ouvert avec la population, vos magistrats souhaitent continuer à bâtir un avenir harmonieux, durable et solidaire pour toutes et tous.

L'EXÉCUTIF

PROJETS & RÉALISATIONS

Un nouvel aménagement paysager devant le restaurant Côté Vignes

À la route de la Côte-d'Or 10, le front du restaurant Côté Vignes a récemment été transformé en un espace paysager accueillant, en remplacement des anciennes places de stationnement en surface. Devenues superflues depuis l'ouverture du parking souterrain de la Côte-d'Or, elles ont laissé place à un aménagement plus qualitatif dans la continuité des actions de renaturation menées sur le territoire communal.

Pensé pour répondre aux usages quotidiens, ce nouvel espace accompagne un axe particulièrement fréquenté par les piétons et les cyclistes. Il améliore la sécurité de tous, tout en offrant une meilleure visibilité au restaurant.

LES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS SONT LES SUIVANTS :

- **Des arceaux d'appui pour vélos**, permettant aux cyclistes de stationner directement devant l'établissement.
- **Un trottoir continu**, reliant la place de la Côte-d'Or à l'écopoint provisoire, pour garantir un cheminement piéton sûr et lisible.
- **Une station publique de petites réparations**, unique dans la région, mise à disposition de toutes celles et ceux qui souhaitent effectuer un dépannage rapide en cours de trajet.
- **Le maintien de deux zones de déchargement**, nécessaires au bon fonctionnement de l'écopoint et conservées pour en faciliter l'accès.



L'intervention accorde également une place importante au végétal. L'extension de la prairie, la création d'un massif de vivaces et d'arbustes, ainsi que la reconfiguration de la haie au droit de l'écopoint contribuent à une intégration harmonieuse du site dans son environnement. Ces choix simples mais soignés renforcent la qualité paysagère de l'ensemble et apportent une ambiance plus apaisée.

En convertissant un ancien espace de stationnement en un lieu à la fois utile, verdoyant et convivial, la Commune poursuit ainsi son engagement en faveur de la renaturation et de l'amélioration des espaces publics, pour un village plus agréable et durable.





Réaménagement de la douane à la route de Thonon

Au mois de février 2024, une convention a été signée entre la Confédération et la Commune d'Anières afin de formaliser les aspects fonciers et financiers liés au projet de réaménagement de la douane d'Anières, située sur la route de Thonon. Cette étape marque une avancée importante pour un projet visant à améliorer durablement la sécurité, la mobilité et la qualité des déplacements dans ce secteur stratégique.

Le projet, qui a fait l'objet en avril 2025 d'un dépôt complémentaire de demande d'autorisation de construire, prévoit plusieurs améliorations majeures.

MOBILITÉ DOUCE ET ACCESSIBILITÉ

Une traversée piétonne avec îlot central sera créée à hauteur des arrêts de bus existants. Ces derniers seront également mis aux normes afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Un nouveau trottoir sera aménagé côté sud de la route de Thonon, permettant de relier le trottoir existant au parking situé le long de la route de Foncenex. Ce parking sera complété par de nouvelles places destinées aux motos et aux vélos, avec l'installation de dix épingles à vélos. Par ailleurs, les aménagements cyclables sur l'ensemble du périmètre feront l'objet d'améliorations, principalement par le biais d'un marquage routier renforcé.

MODÉRATION DU TRAFIC

Afin d'apaiser la circulation, des seuils de ralentissement seront réalisés au niveau de la douane, dans les deux sens de circulation, ainsi que sur la route de l'Hospice à l'arrière du bâtiment. La nouvelle traversée piétonne avec îlot central contribuera également à réduire la vitesse des véhicules dans ce secteur.

Le démarrage des travaux est prévu au deuxième semestre de 2026.

Sécurité routière

La sécurité routière constitue une priorité constante pour le Conseil administratif de la Commune d'Anières. Plusieurs mesures ont été réalisées au cours de l'année 2025 afin d'améliorer la sécurité et le confort de tous les usagers de la route.



ZONE 30 KM/H AU CHEMIN DES AVALLONS

Un nouveau seuil de ralentissement a été réalisé en fin d'année au chemin des Avallons. Il vient compléter le dispositif existant de modération du trafic dans cette zone limitée à 30 km/h.

ABAISSMENT DE LA VITESSE À 60 KM/H HORS LOCALITÉ SUR LA ROUTE DE CHEVRENS

En collaboration avec la commune d'Hermance, la commune d'Anières a obtenu l'accord de l'Office cantonal des transports (OCT) pour abaisser la vitesse maximale autorisée à 60 km/h hors localité sur l'ensemble de la route de Chevrens. L'arrêté est désormais en force et la signalisation sera posée prochainement, permettant ainsi d'apaiser la circulation sur cet axe intercommunal.

AMÉNAGEMENTS MODÉRATEURS DE TRAFIC ROUTE DE CHEVRENS / HAMEAU DE BASSY

À la suite des travaux réalisés à l'été 2024 pour la mise en conformité des arrêts de bus « Bassy » avec la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), certaines places de stationnement avaient dû être supprimées. Durant l'été écoulé, de nouveaux travaux ont permis de rétablir l'offre de stationnement tout en créant un rétrécissement de la chaussée, deux îlots latéraux modérateurs de trafic et l'abaissement du régime de vitesse à 30 km/h. Les bandes cyclables ont été maintenues.



AMÉLIORATION DE LA ZONE DE RENCONTRE DE LA ROUTE DE LA CÔTE-D'OR

À proximité immédiate de l'école, la zone de rencontre de la route de la Côte-d'Or a fait l'objet d'améliorations visant à renforcer la sécurité. La signalisation verticale a été renforcée du côté du giratoire et des marquages au sol indiquant la vitesse maximale de 20 km/h ont été réalisés à l'entrée, à la sortie et au centre de la zone.



SÉCURISATION DU PASSAGE PIÉTON À LA ROUTE D'HERMANCE (ARRÊTS MARGUERITE)

À la suite de sollicitations répétées de la Commune, l'Office cantonal du génie civil (OCGC), en partenariat avec l'Office cantonal des transports (OCT), a réalisé des travaux de sécurisation du passage piéton situé à hauteur des arrêts de bus Marguerite. Le passage piéton a été déplacé d'une vingtaine de mètres en direction de Corsier et un îlot central avec potelets oranges a été ajouté côté Hermance afin d'empêcher les dépassements. En réponse aux doléances complémentaires adressées par la Commune à l'OCT en début d'année, l'arrêt « Marguerite » direction Hermance a été déplacé mi-janvier, après l'îlot central, améliorant ainsi le dispositif.

Estimant que ces premières mesures peuvent encore être renforcées, le Conseil administratif a demandé l'étude de compléments d'aménagements, à laquelle l'OCT a répondu favorablement. Leur mise en œuvre est espérée au printemps.

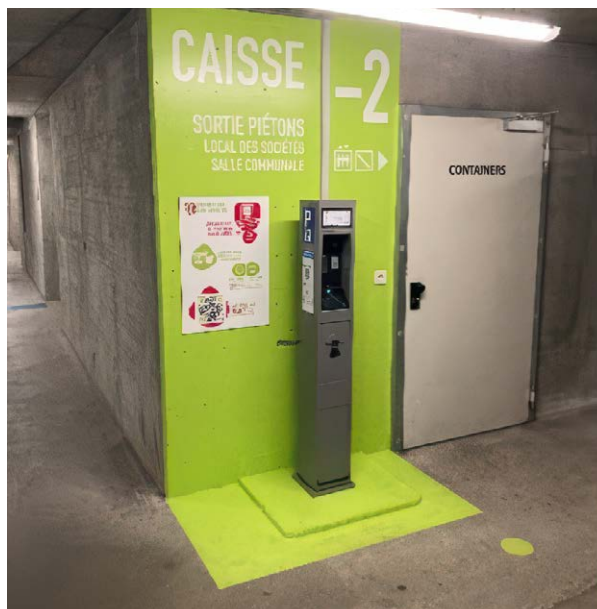
Par ailleurs, la commune d'Anières est en contact avec l'OCT pour accélérer le lancement d'une étude portant sur une analyse détaillée du foncier et des contraintes le long de la route d'Hermance, en vue de futurs aménagements favorisant la sécurité des piétons et la mobilité douce. L'OCT a confirmé son engagement à lancer cette étude.

Politique du Stationnement

AMÉLIORATION DE LA SIGNALÉTIQUE DANS LES PARKINGS SOUTERRAINS COMMUNAUX

À la suite de l'installation des horodateurs dans les parkings souterrains communaux de la Côte-d'Or, de l'Ancien-Lavoir et du Clos-les-Noyers, une nouvelle signalétique a été déployée en fin d'année. Celle-ci vise à améliorer l'orientation des usagers, à faciliter l'utilisation des horodateurs et à offrir une identité graphique cohérente entre les trois parkings.

Afin de faciliter la dépose des enfants à la T'Anières, deux places de dépose-minute ont également été créées dans le parking de l'Ancien-Lavoir, en complément de celles existantes au parking de la Côte-d'Or. Ces places sont destinées aux parents durant les quatre périodes quotidiennes de dépose (matin, avant et après-midi, fin de journée). Durant ces créneaux, l'enregistrement du véhicule à l'horodateur n'est pas nécessaire pour l'utilisation de ces places spécifiques.



Mobilité douce

PROLONGATION D'UN TROTTOIR AU CHEMIN DES AVALLONS 15

Dans le cadre d'une promotion immobilière, la commune d'Anières a obtenu une servitude permettant le prolongement d'un trottoir existant au chemin des Avallons. Celui-ci a été réalisé avec un matériau favorisant l'infiltration des eaux, contribuant ainsi à une gestion plus durable du cycle de l'eau.

CRÉATION D'UNE LIAISON PIÉTONNE RELIANT LE CHEMIN DES AVALLONS À LA ROUTE D'HERMANCE

Toujours dans le cadre d'une servitude obtenue lors d'un projet immobilier, une nouvelle liaison piétonne a été créée afin de relier le chemin des Avallons à la route d'Hermance. Inscrite dans le plan directeur communal, cette liaison permet aux habitantes et aux habitants de rejoindre plus rapidement à pied les transports publics. Un balisage lumineux renforce la sécurité de cet aménagement.



Sécurité des biens et des personnes

Le Conseil municipal a voté le 28 octobre dernier un crédit de construction de CHF 87'000.00 pour la mise en œuvre d'un réseau de vidéosurveillance pour les parkings souterrains et les écopoints communaux.

Les objectifs sont les suivants:

TROIS ÉCOPONTS

Sites de la Côte-d'Or / rte d'Hermance / hameau de Chevrens

- Lutter contre les incivilités (dépôts sauvages).
- Limiter les nuisances (sonores – horaires).
- Faire respecter la réglementation en vigueur.

SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE

- Utiliser notre réseau de fibre optique communal (FTTH) pour la centralisation des images sur des disques durs installés dans le central Swisscom.
- Réseau évolutif – l'ajout de nouveaux sites est possible via notre réseau FTTH.
- Les images pourront être consultées par un responsable désigné de l'administration communale.

Une signalétique adéquate sera mise en place.

Il est à relever que le Département des institutions et du numérique (DIN) demande à la Commune d'attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les déchets du 2 septembre 2022 pour installer les caméras sur les sites des écopoints. La date de cette entrée en vigueur n'est pas connue à ce jour.

TROIS PARKINGS SOUTERRAINS COMMUNAUX

Sites de l'Ancien-Lavoir / Côte-d'Or / Clos-les-Noyers

- Assurer la protection des biens et des personnes.
- Prévenir les vols et dégradations des véhicules.

Le parking de la Côte-d'Or dispose déjà d'un système de vidéosurveillance.



Inspection des ponceaux communaux

Les travaux d'entretien des cinq ponceaux communaux enjambant les cours d'eau du Nant-d'Aisy et de l'Hermance ont été achevés durant l'été, en partenariat avec les communes voisines. Ils ont consisté principalement en un nettoyage des ouvrages en maçonnerie et une reprise des joints au mortier.

A la demande de l'Office cantonal de l'eau, une pêche électrique de sauvegarde a été réalisée avant les travaux d'entretien du pont de Crévy afin de déplacer les poissons vivants dans ce secteur d'intervention de l'Hermance. 160 poissons appartenant à quatre espèces ont été pêchés. En termes d'abondance, le vairon (*Phoxinus phoxinus*) représente la majorité du peuplement piscicole et 82% des individus capturés.

La truite de rivière (*Salmo trutta fario*), avec un seul individu pêché, représente moins de 1% des poissons capturés.

Le peuplement piscicole inventorié est conforme aux connaissances actuelles et cohérent avec les résultats de pêche précédemment effectués dans le secteur.

Deux autres espèces sont présentes en plus faible densité :

- Le chevaine (*Squalius cephalus*) représente 14% des poissons capturés.
- La loche franche (*Barbatula barbatula*) représente 4% des poissons capturés.



Lors de ces interventions, la présence d'une chauve-souris rare, le Grand Murin, a été découverte sous le pont de Crévy. Sur recommandation de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), des nichoirs ont été installés afin de favoriser sa protection.

Enfin, des interventions ont également été menées sur le pont des Golettes, avec un léger déplacement des garde-corps pour faciliter le passage des engins agricoles et leur sécurisation afin de prévenir tout risque de chute, notamment pour les enfants.



Projet de chauffage à distance (CAD): poursuivre la réflexion ensemble

C'est avec regret que l'Exécutif a pris connaissance du résultat de la votation du 30 novembre 2025 concernant le projet de chauffage à distance (CAD). Cette décision marque la fin de ce projet tel qu'il avait été envisagé, mais elle ne met pas un terme aux enjeux énergétiques auxquels la Commune reste pleinement confrontée.

Dans ce contexte, l'Exécutif entend à présent diriger ses efforts vers l'analyse des solutions alternatives pour les chaufferies des bâtiments communaux qui sont en fin de vie. La transition énergétique demeure un défi collectif: les solutions restent à construire ensemble, dans un esprit de dialogue et de vision à long terme.



RÉTROSPECTIVE

Une fête nationale entre tradition et modernité

La fête nationale du 1^{er} août 2025 a rassemblé de nombreuses habitantes et habitants sur le terrain agricole à la sortie de Chevrens. Particularité de cette édition: la scène a été installée à l'extérieur, et non sous la tente comme les années précédentes, offrant ainsi un cadre plus ouvert et une proximité entre le public et les artistes.

La soirée a été rythmée par une programmation musicale variée, avec notamment la performance du groupe aniérois *In Waves*,

qui a eu le plaisir de se produire devant son public local. Les concerts également de Green System, Time Machine et DJ Zebra ont été appréciés. La partie officielle, le spectacle mêlant tradition et modernité et le feu de joie ont contribué à faire de cette fête nationale un moment de partage, fidèle à l'esprit du 1^{er} août.



Cirque Trottola – Strano

En septembre 2025, Anières a accueilli un événement majeur de sa saison culturelle avec l'installation du chapiteau du Cirque Trottola au parc de l'Hospice Général, à l'occasion de la première genevoise de son spectacle Strano. Présentée après plus de vingt années de tournée à travers l'Europe, cette création emblématique a trouvé à Anières un écrin particulièrement apprécié du public.

Clowns, acrobates, trapézistes et musiciens ont emporté petits et grands dans un univers singulier, où se mêlaient poésie, humour, intensité et musique jouée en direct, jusqu'à l'orgue. La force visuelle du spectacle, son esthétique intemporelle et la grande qualité de l'interprétation ont offert aux spectateurs une expérience sensible et profondément humaine, largement saluée à l'issue des représentations.

Présenté les 1^{er}, 2, 5, 6, 9 et 10 septembre 2025, Strano a constitué l'un des rendez-vous culturels marquants de l'année à Anières. Cette venue s'est inscrite dans le cadre d'un partenariat avec La Bâtie - Festival de Genève, contribuant à l'accessibilité d'une création artistique de grande ampleur pour la population locale.

La fréquentation soutenue des représentations a confirmé l'intérêt du public pour des propositions culturelles exigeantes, fédératrices et ouvertes à tous.



Apéro-concert de la rentrée

Le 18 septembre 2025, la plage du Débarcadère a une nouvelle fois accueilli l'apéro-concert, rassemblant de nombreuses Aniéroises et Aniérois dans une ambiance chaleureuse et détendue. Organisé conjointement par la Mairie et l'Association des Parents d'Élèves d'Anières (APEA), cet événement a pour objectif de favoriser les rencontres entre les familles, l'école, l'APEA, l'administration communale ainsi que les habitantes et les habitants de la Commune.

La soirée a été rythmée par la musique de l'artiste anierois Amaury Faivre. Les enfants ont également pu profiter des ateliers créatifs proposés par Artistes en herbe.

Cet apéro-concert a offert un cadre simple et accueillant pour marquer le début de l'année scolaire.



Vide-greniers d'Anières et engagement pour le développement durable

Le 20 septembre 2025, le traditionnel vide-greniers d'Anières s'est tenu dans le préau de l'école et a une nouvelle fois rencontré un vif succès. Dès les premières heures de la matinée, exposantes et exposants ont investi les lieux pour installer leurs stands, tandis que le public affluait dans une atmosphère chaleureuse et détendue.

Au-delà de son caractère populaire, cette édition s'est distinguée par l'intégration de plusieurs actions en lien avec le développement durable. À cette occasion, le Clean Up Day, appuyé par un stand des Services industriels de Genève (SIG), a permis de sensibiliser petits et grands à la propreté des espaces publics et au recyclage, tandis qu'un stand des Transports publics genevois (TPG) invitait la population à s'informer et à participer à un sondage autour de la mobilité.



ARVELAC – 6^e édition

Les 8 et 9 novembre 2025, la salle communale d'Anières a accueilli la 6^e édition de l'Arvelac Festival BD, confirmant l'ancrage durable de cet événement sur la rive gauche du Léman. La programmation 2025 s'est distinguée par sa richesse et son ouverture. Une trentaine d'auteurs, autrices, illustrateurs et illustratrices étaient présents, représentant aussi bien la bande dessinée franco-belge que l'illustration jeunesse. L'introduction du manga, avec la participation de mangakas suisses, a marqué une évolution appréciée et a témoigné du dynamisme de la scène locale.

Parmi les invités figuraient notamment Lucy Mazel, Zidrou, Thierry Capezone (le papa de Petzi en Suisse) et Yami Shin. Porté par l'association des amis de l'Arvelac Festival BD et soutenu par de nombreux partenaires institutionnels, le festival a confirmé avec ses 2'000 visiteurs, lors de cette édition 2025, sa place de rendez-vous culturel majeur pour la Commune et la région Arve et Lac.



Fête de l'Escalade

Le vendredi 12 décembre 2025, Anières a célébré sa traditionnelle Fête de l'Escalade pour le plus grand plaisir des habitantes et habitants. Dès 18h00, le préau de l'école s'est animé, accueillant les participants costumés pour le départ du cortège traditionnel.

À 18h30, la fête s'est poursuivie à la salle communale avec le concours de déguisements, le discours officiel et la lecture des victimes, suivis du traditionnel bris de la marmite, moment de gourmandise et de rires partagés.



Fenêtres de l'Avent 2025 : une tradition qui s'approprie les quatre coins du village

En décembre 2025, les Fenêtres de l'Avent ont adopté un nouveau concept, en s'ouvrant dans les quatre coins du village. Cette évolution a permis de faire rayonner la tradition dans l'ensemble de la Commune et d'encourager les habitantes et habitants à se réapproprier ces rendez-vous hivernaux, appelés à se renouveler au fil des éditions.

Chaque fenêtre a été l'occasion de se retrouver autour d'un vin chaud, dans une ambiance simple et chaleureuse. La Mairie a accompagné cette dynamique en soutenant l'organisation et en encourageant l'émergence de nouveaux lieux.

Répartis tout au long du mois de décembre, ces rendez-vous ont rassemblé petits et grands autour de conversations animées et de moments de partage, illustrant une nouvelle fois l'attachement des Aniéroises et Aniérois à cette coutume locale. L'édition 2025 a ainsi marqué une étape importante dans l'évolution des Fenêtres de l'Avent, en ouvrant la voie à une tradition encore plus participative et vivante pour les années à venir.

Fête de l'Avent de l'école d'Anières

Le mardi 2 décembre, la salle communale d'Anières a accueilli la Fête de l'Avent, un rendez-vous chaleureux qui a marqué le début des célébrations de Noël dans une ambiance douce et festive.

Les enfants ont enchanté le public avec un spectacle plein de poésie et de fraîcheur, préparé avec soin. À l'issue de la représentation, la Commune a convié les participantes et participants à prolonger la soirée autour de boissons chaudes. Cette belle soirée a rappelé l'importance de ces instants simples et fédérateurs, qui rassemblent la population et font vivre la magie de Noël au cœur du village.



Vœux du Maire

Une cérémonie placée sous le signe du recueillement

Le 8 janvier 2026, la salle communale d'Anières a accueilli la cérémonie des vœux du Maire. Cette édition s'est déroulée dans un contexte particulier, marqué par la catastrophe survenue à Crans-Montana. La Commune a souhaité rendre hommage aux victimes de cette tragédie. À cette occasion, les drapeaux étaient en berne et une minute de silence a été observée en mémoire des victimes, témoignant de la solidarité de la Commune et de la population aniéroise.

La cérémonie s'est tenue sans animation musicale ni volet festif, privilégiant un moment de rassemblement sobre et symbolique. Elle a néanmoins permis de marquer l'entrée dans la nouvelle année dans un esprit d'unité et de responsabilité collective.

Séjours à la montagne : le chalet L'Arolle et la colonie Les Mélèzes à Morgins

La commune d'Anières propose la location du chalet L'Arolle et de la colonie Les Mélèzes, situés à Morgins. Ces deux infrastructures offrent un cadre idéal pour des séjours en montagne et des moments de détente en toute saison.



CHALET L'AROLLE

*Centre du village de
Morgins, Valais*

de 1 à 8 personnes

1875 Morgins
Route de France 17

COLONIE LES MÉLÈZES

*Centre du village de
Morgins, Valais*

de 10 à 50 personnes



1875 Morgins
Route de France 17

Chalet L'Arolle

Tarifs à partir de

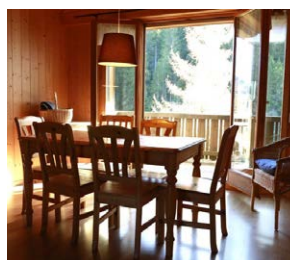
310.- CHF / week-end
525.- CHF / semaine

hors taxes de séjour et taxes au sac

- 3 chambres de 2 lits
- 2 WC et 1 douche
- 1 cuisine équipée
- 1 salle à manger
- 1 salon avec TV
- WiFi
- 1 balcon
- 2 places de parking

Informations et
réservations :

+41 22 751 97 24
locations@anieres.ch



Haute saison | du 1^{er} décembre au 30 avril

	DU SAMEDI 16H AU SAMEDI 10H		DU LUNDI 10H AU VENDREDI 13H		DU VENDREDI 17H AU DIMANCHE 15H	
		Vacances Noël & Février		Vacances Noël		Vacances Noël
ANIÉROIS*	775.-	1025.-	600.-	775.-	420.-	525.-
NON ANIÉROIS**	1400.-	1900.-	1050.-	1400.-	690.-	900.-

Basse saison | du 1^{er} mai au 30 novembre

	DU SAMEDI 16H AU SAMEDI 10H		DU LUNDI 10H AU VENDREDI 13H		DU VENDREDI 17H AU DIMANCHE 15H	
ANIÉROIS*	525.-		420.-		310.-	
NON ANIÉROIS**	900.-		690.-		470.-	

Sont facturés en supplément

Taxes séjour – CHF 3.- par adulte / nuit CHF 1.50 par enfant / nuit

Taxes au sac – CHF 3.40 pour sac de 60L CHF 6.20 pour sac de 110L

Les frais de nettoyage sont inclus dans le tarif (sauf pour la cuisine).

Les locataires doivent ranger les lieux et les restituer en bon état.



Colonie Les Mélèzes

Tarifs à partir de

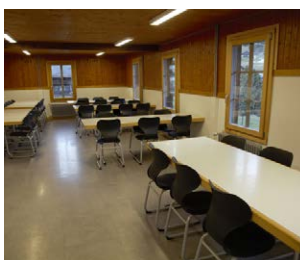
600.- CHF / week-end
1200.- CHF / semaine

hors taxes de séjour et taxes au sac

- 50 lits sur 2 étages
- 10 chambres de 2 à 8 lits
- 10 WC et 8 douches
- 1 salle à manger
- 1 cuisine professionnelle
- WiFi
- 2 salles de jeux
- 1 vestiaire
- 6 places de parking
- 1 terrain extérieur

Informations et réservations :

+41 22 751 97 24
locations@anieres.ch



Haute saison | du 1^{er} décembre au 30 avril

	DU SAMEDI 16H AU SAMEDI 10H		DU LUNDI 10H AU VENDREDI 13H		DU VENDREDI 17H AU DIMANCHE 15H	
	Étage 1 ^{er}	Étages 1 ^{er} + 2 ^e	Étage 1 ^{er}	Étages 1 ^{er} + 2 ^e	Étage 1 ^{er}	Étages 1 ^{er} + 2 ^e
ANIÉROIS*	1700.-	2000.-	1400.-	1900.-	800.-	1200.-
NON ANIÉROIS**	2200.-	2800.-	1900.-	2400.-	900.-	1400.-

Basse saison | du 1^{er} mai au 30 novembre

	DU SAMEDI 16H AU SAMEDI 10H		DU LUNDI 10H AU VENDREDI 13H		DU VENDREDI 17H AU DIMANCHE 15H	
	Étage 1 ^{er}	Étages 1 ^{er} + 2 ^e	Étage 1 ^{er}	Étages 1 ^{er} + 2 ^e	Étage 1 ^{er}	Étages 1 ^{er} + 2 ^e
ANIÉROIS*	1200.-	1700.-	1000.-	1400.-	600.-	900.-
NON ANIÉROIS**	1800.-	2000.-	1500.-	1900.-	800.-	1200.-

* Bénéficiaires collectifs aniérois, habitantes et habitants privés d'Anières et personnel communal.

** Bénéficiaires collectifs non-aniérois, privés n'habitant pas Anières.

Résultats du sondage TPG

Premiers enseignements

Le sondage mené en collaboration avec les TPG a permis de recueillir l'avis de la population sur les enjeux de mobilité à Anières. Avec un taux de participation de près de 10 %, cette démarche a fourni un premier diagnostic utile pour identifier les actions les plus plébiscitées par les habitantes et habitants.

Les résultats mettent en évidence la nécessité d'une approche multimodale, intégrant l'ensemble des modes de déplacement. Les pistes d'action identifiées sont actuellement à l'étude afin d'élaborer un plan de mobilité communal au plus proche des besoins

et des attentes des citoyens. Parmi les prochaines étapes figure l'organisation d'un atelier participatif avec la population, envisagé pour mars 2026. Une invitation sera adressée en temps utile.

VOLONTÉ DE CHANGEMENT : UNE APPROCHE MULTIPLE À PRÉCONISER

Les actions qui ont été plébiscitées par les habitantes et les habitants (adhésion déclarée aux mesures) :

1. L'amélioration des conditions de déplacement (infrastructures, sécurité, offre de transport, etc.).
2. Les soutiens financiers aux mobilités.
3. L'amélioration des services de mobilité partagés (accès aux services, informations, abonnements combinés, etc.).
4. Accompagnement individuel à la mobilité durable (sensibilisation, etc.).
5. Les contraintes sur l'utilisation des véhicules individuels (contraintes de stationnement).
6. Influence de mon entourage.

Dans le but d'accompagner les habitudes de mobilité, il faut agir sur ces différents critères et leviers d'incitation avec une approche globale, permettant de cibler l'ensemble de la population.



Premières analyses à approfondir

CONSTATS

- Équipements: fort taux de motorisation et d'abonnement TP (Transports Publics)
Peu d'abonnements de mobilité partagée (vélopartage, car-sharing)
Abonnement TP: 31 % n'ont pas d'abonnement, et 28 % n'ont pas de soutien financier
- Pratique de mobilité
Pendulaires: forte utilisation TP et TIM (Transport individuel motorisé)
Achats: part importante des TIM
Études / formation: large majorité de TP

ACTIONS POSSIBLES

- Identifier les mesures d'amélioration de l'offre
Exemples:
Promotion du car-sharing, vélo-partage, accès TP, pôles de mobilité, etc.
Centralisation des informations en lien avec l'offre de mobilité (promotion de tpgFlex)
Ajout d'un vélo cargo électrique partagé à la flotte existante
- Définir une politique incitative cohérente selon les objectifs de la Commune
Exemples:
Modification des incitations et proposition d'un compte mobilité pour tester plusieurs modes et toucher tous les types de mobilité active.
Création d'un service de livraison de courses à domicile via des partenaires

PROCHAINES ÉTAPES

- Mars 2026 – Atelier participatif avec la population
- Avril 2026 – Déterminer des objectifs précis avec la Commune
- Mai 2026 – Prioriser les actions répondant aux objectifs et accompagner la Commune
- Dès juin 2026 – Déroulement du plan d'action déterminé



À l'issue du sondage, un tirage au sort a été effectué parmi les participantes et participants. Mme Anne Geisendorf Heegaard a été désignée gagnante et a reçu un abonnement de vélo-partage Donkey Republic.

Service social littoral

Un accompagnement de proximité



Le Service social littoral accompagne les habitantes et habitants des communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance dans leurs démarches sociales et administratives, en proposant un soutien individualisé, confidentiel et accessible.

Les assistantes sociales accueillent toute personne confrontée à une difficulté. Leur mission repose sur l'écoute, l'information et l'orientation, ainsi que sur un accompagnement de proximité adapté aux situations personnelles. Les prestations proposées comprennent notamment :

- L'accueil et l'information
- L'aide à la gestion du budget et aux démarches administratives
- L'orientation vers d'autres institutions et aides existantes
- Un soutien financier
- L'accompagnement social individualisé

Les consultations ont lieu sur rendez-vous, du lundi au vendredi. Pour les personnes rencontrant des difficultés de déplacement, des visites à domicile peuvent être organisées sur demande.



INFORMATIONS OFFICIELLES

SOCIAL - **DE FÉVRIER À JUIN 2026****DE L'AIDE POUR REMPLIR VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔTS**

Du mois de février au mois de juin 2026

LE SERVICE SOCIAL LITTORAL PROPOSE AUX HABITANTS UN SOUTIEN POUR REMPLIR LEUR DÉCLARATION FISCALE, SELON LES CONDITIONS SUIVANTES:

- Être domicilié-e officiellement à Collonge-Bellerive, Anières, Corsier ou Hermance
- Ne pas avoir un statut d'indépendant-e
- Ne pas avoir de bien immobilier (hormis le domicile principal)
- Ne pas dépendre financièrement à 100% de l'Hospice général
- Avoir un revenu et une fortune qui ne dépassent pas les montants du tableau ci-dessous:

Statut	Revenu brut maximum	Fortune maximum
Personne seule	CHF 60'000	CHF 25'000
Couple	CHF 80'000	CHF 35'000
+ Par enfant mineur (ou en formation jusqu'à 25 ans) à charge	+ CHF 10'000	+ CHF 5'000

Une participation financière vous sera demandée, selon la configuration de votre ménage:

CHF 25.- pour les personnes seules

CHF 35.- pour les couples et les familles (y compris les familles monoparentales)

**MARCHE À SUIVRE ET FORMULAIRE DISPONIBLES SUR
COLLONGE-BELLERIVE.CH/ACTIONSSOCIALES**

Des versions papier sont disponibles aux réceptions de la mairie et du Service social littoral

PLUS D'INFORMATIONS

Le Service social littoral est à votre disposition
au 022 722 10 20 ou social@collonge-bellerive.ch

Chemin du Vieux-Vésenaz 32
1222 Vésenaz

Mardi - jeudi - vendredi de 10h30 à 12h

Mercredi de 10h30 à 12h et de 14h à 16h

SUR NOTRE SITEcollonge-bellerive.ch/actions_sociales

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

**SERVICE SOCIAL LITTORAL**

Un partenariat renforcé contre le surendettement

Dans le cadre de l'entrée en vigueur, en janvier 2024, de la Loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS), les quatre communes du Service social littoral, en collaboration avec le Service social intercommunal des communes de Meinier, Gy et Jussy, ont conclu un partenariat avec la Fondation genevoise de Désendettement (FGD).

Ce partenariat vise à renforcer l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés financières. La FGD a pour mission de négocier les dettes et peut accorder, sous certaines conditions, des prêts sur l'honneur, sans intérêt, destinés aux personnes majeures domiciliées dans le canton de Genève depuis au moins trois ans. Ces prêts peuvent, le cas échéant, être complétés par des dons, afin de permettre un assainissement complet de la situation financière.

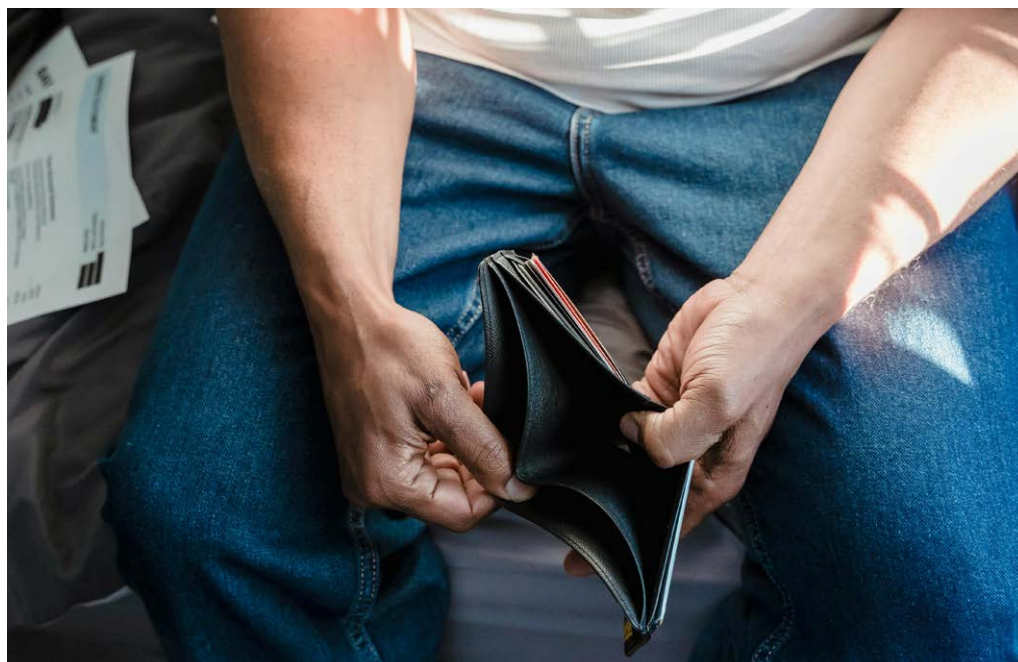
Une permanence conjointe avec la FGD est organisée chaque deuxième jeudi du mois, sur inscription préalable auprès du Service social littoral.

CONTACT :

Service social littoral
Chemin du Vieux-Vésenaz 32
1222 Vésenaz
Tél. 022 722 10 20
social@collonge-bellerive.ch

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi, jeudi et vendredi : 10h30 – 12h00
Mercredi : 10h30 – 12h00 et 14h00 – 16h00



L'Association des Jeunes Aniérois cherche sa relève

Fondée en 2012, l'Association des Jeunes Aniérois (AJA) s'est donné pour mission de rassembler la jeunesse de la région autour de projets accessibles à toutes et tous. Aujourd'hui, les membres fondateurs et le comité souhaitent transmettre le flambeau et encouragent les plus jeunes à s'engager à leur tour.



Connue notamment pour des événements devenus incontournables tels que la DiscoVinChaud ou À Ras les Vignes, l'AJA est née de la volonté d'un groupe d'amis de créer des moments de rencontre sur les communes de CoHerAn. Depuis ses débuts, l'association place au cœur de son action le partage et l'implication locale.

Avant tout association de jeunesse, l'AJA vise à fédérer les jeunes vivant dans la région et à leur offrir l'opportunité de concevoir et organiser des projets, souvent sous la forme d'événements festifs, tout en favorisant l'esprit d'équipe et l'engagement associatif.

Les jeunes dès 15 ans, motivés à s'investir dans la vie locale et à rejoindre un groupe dynamique, sont invités à prendre contact avec l'association via Instagram (@jeunesaniérois) ou par e-mail à jeunesaniérois@gmail.com

LES EXPOS À LA GALERIE

Mars à juin 2026

La galerie d'Anières est située au 18 rue Centrale. Ce magnifique espace d'exposition dispose de 110m² répartis sur 3 étages. La priorité pour les locations est donnée aux habitantes et habitants d'Anières. Cependant, en fonction des disponibilités du calendrier, la location est possible pour les personnes extérieures à la Commune.

+ d'infos: anieres.ch

MIGUEL BETTI

18 – 29 MARS 2026

Sculptures et photographies

OLGART – OLGA BAEHLER

22 AVRIL – 3 MAI 2026

Peintures et sculptures

NUBIA DE SCHREVEL

27 MAI – 7 JUIN 2026

Travaux des enfants de l'atelier

Artistes en Herbe



CLIN D'ŒIL



Un quart de siècle au rythme d'Anières

Anne Bosshard a pris sa retraite fin septembre 2025 après 25 années au service de la Commune.

Lorsqu'en novembre 2000 Anne Bosshard, architecte de formation et originaire de Collonge-Bellerive, franchit pour la première fois les portes de la mairie d'Anières, elle est loin d'imaginer qu'elle y consacrerait un quart de siècle. Issue du secteur privé, elle découvre alors une petite équipe soudée, une ambiance presque familiale et une manière de travailler fondée sur la confiance, l'échange et l'enthousiasme.

Au fil des années, Anne Bosshard accompagne avec engagement et une présence profondément humaine les grandes transformations de la Commune. Des immeubles communaux à la rénovation de la mairie, du giratoire au complexe du Floris, les projets se succèdent et façonnent durablement le visage d'Anières. Parmi eux, l'espace de vie enfantine de la T'Anières occupe une place particulière : une réalisation emblématique, tournée vers l'avenir. Mais c'est sans doute le Plan directeur communal qui résume le mieux son engagement : un projet conduit de bout en bout, nourri de concertations, de discussions et d'échanges avec la population, toujours animé par la préoccupation constante de préserver la qualité de vie du village, malgré ses contraintes et évolutions.

Six législatures se sont succédées. L'administration s'est développée, professionnalisée et structurée, tout en conservant ce qui en fait la force : un esprit d'équipe vivant, des compétences complémentaires et une énergie collective portée par des personnalités engagées. Anne Bosshard a largement contribué à cette dynamique, insufflant au quotidien joie et vitalité.

Au fil des années, elle s'est installée à Anières, renforçant encore son attachement au village. En septembre 2025, elle quitte la mairie avec le sentiment apaisé d'avoir mené à terme les projets qu'elle a vus naître et évoluer. Pour marquer cette transition, elle choisit le mouvement : un mois de marche sur le GR5, avant de s'offrir le temps, le calme, la montagne, ainsi que des moments précieux partagés avec sa famille et ses amis.

À celles et ceux qui poursuivent aujourd'hui l'histoire communale, elle laisse un message simple et sincère : construire ensemble, rester attentifs aux autres et cultiver l'esprit d'équipe. Des valeurs qui reflètent pleinement un parcours riche, engagé et profondément ancré dans la vie d'Anières.



INFOS PRATIQUES

Conteneurs de déchets verts

La commune d'Anières offre aux habitantes et habitants d'Anières une subvention à l'achat de conteneurs de déchets verts:

- Conteneur de 360 l au prix de CHF 90.- (au lieu de CHF 275.-)
- Conteneur de 660 l au prix de CHF 180.- (au lieu de CHF 562.-)

Pour toute commande: anieres.ch



La voie bleue :

CARTES AVANTAGE CGN TRAVERSÉE CORSIER-BELLEVUE

Afin de permettre à la population de bénéficier d'un rabais de 50 % sur le billet unitaire, la Commune met à disposition des cartes avantage CGN.

Conditions:

- Carte réservée aux habitantes et habitants d'Anières
- Carte à présenter à bord du bateau
- Carte obligatoirement remplie pour être valide

Les cartes sont disponibles au guichet de la mairie d'Anières.

ABONNEMENTS CGN À PRIX RÉDUIT SUR LA LIGNE N4

Dès le 18 janvier 2026, la CGN propose un rabais de 50 % sur les abonnements mensuels et annuels de la ligne N4, reliant Bellevue-Lac à Corsier-Lac.

Cette offre est réservée aux résidents des communes partenaires, dont Anières, et sera valable jusqu'au 18 décembre 2026.

Pour en bénéficier, il suffit de se rendre sur tpg.shop



Déchetterie mobile

La déchetterie mobile *Mobilitri* se tient à disposition des particuliers et entreprises de la rive gauche pour récupérer des déchets spéciaux et encombrants.

Calendrier des lieux de tri et jours de passage:
www.mobilitri.ch

Pour obtenir le Pass Mobilitri:
info@mobilitri.ch

Le Chéquier culture : la culture accessible à toutes et tous

Le Chéquier culture est une mesure financée par la Ville de Genève et les communes partenaires, destinée aux personnes disposant d'un revenu modeste. Il permet de profiter d'un large réseau culturel genevois à prix réduit.

Il se compose de six chèques de CHF 10.-, utilisables individuellement ou cumulés, y compris pour inviter une personne, à condition d'être présent-e.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes âgées de 21 à 64 ans, non étudiantes, domiciliées en Ville de Genève ou dans une commune partenaire, et bénéficiant d'un subside d'assurance-maladie (groupes 1, 2, 3 ou 100 %).

Valables durant l'année en cours, les chèques sont nominatifs, intransmissibles et utilisables directement aux caisses de plus de 60 institutions culturelles partenaires.

Où retirer le Chéquier culture ?

À Anières, auprès de la Mairie, pour les habitantes et habitants de la Commune.

En Ville de Genève, à la Maison des arts du Grütli.

Informations complètes et liste des partenaires sur:
www.ville-geneve.ch/chequier-culture

Des billets pour vibrer au rythme du sport grâce à la Commune

La commune d'Anières propose des billets pour assister à des matchs de football, de basket et de hockey. Les places, offertes par la mairie, sont disponibles pour les Aniéroises et Aniérois souhaitant profiter de ces événements sportifs. Les billets peuvent être retirés directement à l'accueil de la mairie ou réservés par email pour plus de praticité.

Pour en savoir plus et réserver vos places, rendez-vous à la mairie d'Anières.

Demande de subvention à l'achat d'un vélo

Une subvention de CHF 250.- (vélo courant) ou de CHF 500.- (vélo électrique) est octroyée aux habitantes et aux habitants d'Anières, âgés de 16 ans au minimum, à l'achat d'un vélo sur le Canton de Genève (au maximum 50% du prix d'achat). La subvention est attribuée une seule fois par personne sous certaines conditions :

- La demande doit concerner un achat fait durant l'année en cours.
- La subvention n'est possible qu'une fois par personne et tous les 5 ans.
- Le véhicule doit avoir été acheté neuf et sur le canton de Genève.
- Le demandeur doit pouvoir présenter une preuve de paiement.
- Il s'engage à ne pas revendre le véhicule dans les 2 ans à compter de la date d'achat.

En cas d'intérêt, la demande peut être effectuée sur le site de la Commune dans la rubrique Prestations de la Mairie – Subventions.



AGENDA

MARS

CONCERT SOLSTICES

21 MARS horaire à définir

Chapelle d'Anières

Concert Solstices par l'association
Horan Sounds à la Chapelle

MAI

SPECTACLE DE CIRQUE COMPAGNIE ORIGAMI

8 MAI horaire à définir

Place de la Côte-d'Or

Spectacle de Cirque par la Compagnie
Origami: Place de la Côte-d'Or

VIDE-GRENIERS

9 MAI 10h à 15h

Salle communale d'Anières

Vide-greniers à la salle communale

CONCERT HARMONIE DOUVAINOISE

30 MAI horaire à définir

Salle communale d'Anières

Concert de l'Harmonie Douvainoise
à la salle communale

CAVES OUVERTES

30 MAI

Près de 80 caves du canton qui
accueilleront la population afin de
présenter millésime 2025 et les crus
élevés en barriques de 2024.

GENÈVE FABULEUSE

30 MAI 17h00 à 01h00

Domaine des Champs-Lingot

Genève Fabuleuse – Festival de Caves
au Domaine des Champs-Lingot.

JUIN

VOUS AVEZ DIT BARBE BLEUE ?

4 JUIN 20h

Place de la Côte-d'Or

Une représentation du Théâtre
de Carouge. Plus d'infos sur :
theatredecarouge.ch/spectacle/vous-avez-dit-barbe-bleue

CONCERT DU CONSERVATOIRE

18 JUIN 16h15

Piano égaré de la commune

Concert du Conservatoire populaire
sur le piano égaré de la Commune

FÊTE DES 8P

25 JUIN

École d'Anières à l'Astural

Fête des 8P de l'école d'Anières
à l'Astural

FÊTE DES PROMOTIONS

26 JUIN

École et Place de la Côte-d'Or





côtéANIÈRES



  ANIERES.CH

COMMUNE D'ANIÈRES
ROUTE DE LA CÔTE-D'OR 1
1247 ANIÈRES

T +41 22 751 11 45
INFO@ANIERES.CH